

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Le Comité demande au gouvernement de répondre à ce rapport conformément à l'article 109 du Règlement.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur les pluies acides et du Comité permanent de l'environnement (*fascicules n^{os} 1 à 10 du Sous-comité sur les pluies acides et fascicules n^{os} 49 et 50 du Comité permanent de l'environnement qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

DAVID MacDONALD, c.p., député